



Village
Saint-Célestin

570, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, que le Conseil municipal de ladite municipalité a adopté lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 7 septembre 2021 le règlement portant le numéro 364.

RÈGLEMENT NUMÉRO 364 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES FEUX DE VÉHICULES ET LES ACCIDENTS ROUTIERS

Le présent règlement a pour objet d'adopter un règlement sur la tarification applicable pour les feux de véhicules et les accidents routiers.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 9 septembre 2021.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pascale Lamoureux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Saint-Célestin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant copie de l'avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, le 9 septembre 2021, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 septembre 2021.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière